

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 24
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2023-79

Nomenclature :
8.8 - Environnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 20 février 2024

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nicole VERPEAUX, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Isabelle ALIBERT-COLLOTTE, Elsa GOUBALI ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Eric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Sébastien COUETTE, Gérald BOUTET, Nicolas MELIN ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Maryse PATAILLE, Julie BARNET, Sophie LAGNIER ;
- MM. David COLIN, Florent ROYER ;

Pouvoirs :

- Mme Maryse PATAILLE à Mme Catherine PAGEAUX ;
- Mme Julie BARNET à Mme Elsa GOUBALI ;
- Mme Sophie LAGNIER à Mme Isabelle ALIBERT-COLLOTTE ;
- M. David COLIN à M. Emmanuel DUFOUR ;
- M. Florent ROYER à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND et M. Gérald BOUTET ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SAGE
« SURVEILLANCE DES ABEILLES GARDIENNES DE L'ENVIRONNEMENT »
SOUTIEN A L'INSTALLATION D'UNE RUCHE
AU CENTRE SOCIAL BACHELARD**

Dans la continuité de ses actions engagées en matière d'écologie et de préservation de la biodiversité, la ville de Marsannay-La-Côte agit et a choisi de mettre en place une politique globale qui touche l'ensemble des domaines relatifs aux changements climatiques. La biodiversité représente un volet de cette politique.

Les parcelles communales constituent un terrain propice au maintien et au renforcement de cette biodiversité. Les abeilles constituent un indicateur sensible de l'état de l'environnement et de la richesse floristique d'un territoire, sur lequel la commune a souhaité faire installer des ruches.

L'association SAGE a conventionné avec la collectivité pour le soutien à l'installation d'une ruche au Centre Social Bachelard pour l'année 2023. Cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2023.

Il convient d'organiser et de définir les conditions d'une nouvelle mise à disposition de ce site et les modalités de participation des parties, en procédant à la signature d'une convention de partenariat.

La proposition de convention est jointe en annexe.

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents à la commission « Environnement - Développement durable » réunie le 12 février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'approuver la convention de partenariat avec l'association « Surveillance des Abeilles Gardiennes de l'Environnement » (SAGE) pour le soutien à l'installation d'une ruche au centre social Bachelard,**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 27 février 2024

Le Maire,


Jean-Michel VERPILLOT

